

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
À LA PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

016-211602362-20161014-D_2016_10_7_7-08, place du champ de foire
Reçu le 21/10/2016
16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2016_10_7

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Objet : Règlement intérieur du Multi-accueil familial

L'an deux mille seize, le vendredi 14 octobre à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur C ARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 10 Octobre 2016

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORREDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Pouvoirs :

Monsieur FOUCHÉ Joël a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur LHOMME Michèle
Madame COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à Madame SOULET Sandrine
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri-Renaud

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune dispose d'un multi-accueil familial de 44 places et qu'il est nécessaire, au vu des familles et des partenaires, d'approuver le règlement intérieur et le projet d'établissement. Ces documents ont été réactualisés concernant les contacts.

Monsieur le Maire présente le projet du règlement intérieur de la crèche, qui a pour objectif de fixer les conditions d'admission et d'accueil des enfants ainsi que le mode de fonctionnement et la tarification de cet établissement. Le présent règlement pourra être modifié ou remplacé par un nouveau document, adopté par voix délibérative. Dans ce cas, il s'appliquera à tous les parents dont l'enfant est accueilli en crèche « Multi accueil ».

Le projet d'établissement a, quant à lui, pour objectif de fixer les orientations pédagogiques et éducatives de l'enfant.

Vu le règlement intérieur du multi-accueil familial « Les P'tits Loups » ;

Vu le projet social et éducatif de l'établissement Multi-Accueil Familial ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser ledit règlement intérieur et le projet éducatif et social ;

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur du multi-accueil familial « Les P'tits Loups » annexé à cette délibération ;
- APPROUVE le projet éducatif et social de l'établissement annexé à cette délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/10/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le **21 OCT. 2016**

Le Maire,

Michel CARTERET.

